

padbol / il y a quinze années

[Protection auditive](#)

Bonsoir, ou plutôt bonne nuit,

Faisant suite au sujet traitant des lunettes de protection et aux message suivant, j'aimerais savoir quelles sont les différentes protections auditives disponibles sur le marché? quels sont les critères à prendre en compte lors de l'achat?

J'ai vu sur un site français qu'il existait des casques qui amplifient les sons sous 25dB et qui diminuent ceux supérieurs à cette intensité. Un armurier m'a déconseillé ce type d'achat en raison de l'absence d'un indicateur de charge : il semblerait, une fois les batteries déchargées, que beaucoup d'utilisateurs se font surprendre par l'augmentation brutale du bruit.

Cette explication me semblant cohérente, j'ai abandonné l'idée d'un tel achat. Mais que prendre à la place?

Je vous remercie par avance pour vos réponses,
Seb

Citation

jpdjx

Bienvenue Seb,

N'hésite surtout pas à poser tes questions avant de commettre une B...ise !

Avant même que tu ne poses la première, permets-moi de te donner un conseil : Le tir (récréatif ou sportif) commence par apprendre et à appliquer des mesures de sécurité techniques mais surtout physiques...

Je t'avoue que je ne comprends absolument pas l'initiateur de tir qui, s'il ne porte pas de protections auditives, n'a pas exigé que tu en portes... Mauvais point !!!

Espérant que ton oreille n'en gardera pas de séquelles (en général irréparables !), je te suggère très fortement de te procurer un bon casque de tir ou des protections intra-auriculaires efficaces ainsi qu'une paire de lunettes de protection spécifiques pour le tir.

Il en va de ta propre intégrité physique.

Nous aborderons par après les mesures de sécurité techniques.

Bon courage et bonne initiation au tir.

Et je te le répète : Si quelque chose te chiffonne, questionne immédiatement !!!

Kaliméra / il y a quinze années

[Re: Protection auditive](#)

J'ai vu sur un site français qu'il existait des casques qui amplifient les sons sous 25dB et qui diminuent ceux supérieurs à cette intensité. Un armurier m'a déconseillé ce type d'achat en raison de l'absence d'un indicateur de charge : il semblerait, une fois les batteries déchargées, que beaucoup d'utilisateurs se font surprendre par l'augmentation brutale du bruit.

Négatif, j'en suis à mon deuxième casque électronique, et quand la pile est plate, tout simplement il n'amplifie plus et sert comme un casque normal. Cet armurier ne vend certainement que des casques "ordinaires" et désire juste vendre ceux-ci.

padbol / il y a quinze années

[Re: Protection auditive](#)

Ah? Curieux. Il en avait pourtant en stock mais me les a déconseillé. Il m'a dit que la plupart des clients les lui rapportaient, déçus.

Kalimèra / il y a quinze années

[Re: Protection auditive](#)

C'est qu'il vend de la m...e.Ou des amplificateurs pour sonorisation ..

J'en suis à mon deuxième Bilsom et jamais connu cela .
De plus , si j'oublie de l'éteindre ,il se coupe de lui même .
Et alors silence total.
J'en ai reçu un autre , et même disposition .

Kalimèra / il y a quinze années

[Re: Protection auditive](#)

Est-ce qu'il ne t'aurait pas aussi déconseillé d'acheter une arme , parce que tout le monde les lui rapportait ???
Parce que cela fait du bruit ...

padbol / il y a quinze années

[Re: Protection auditive](#)

Citation

Kalimèra

Est-ce qu'il ne t'aurait pas aussi déconseillé d'acheter une arme , parce que tout le monde les lui rapportait ??? Parce que cela fait du bruit ...

Mauvaise langue

J'ai aussi essayé un casque anti-bruit de type "chantier". J'ai trouvé l'insonorisation bien supérieure à celle du casque de tir qui m'a été prêté.

Le tiens offre le même type de protection? D'où le besoin d'amplification en dessous de 25dB? C'est bien cela?

lagaffe / il y a quinze années

[Re: Protection auditive](#)

ben perso , apres 40 ans de tir au gros (calibre pour les mauvaises langues) , je suis deja a moitié sourd ! (ça a un avantage quand bobonne rale) , j ai un bête casque sans electronique , et si vraiment il y a un monstre qui tire a coté de moi , ben je met en plus les bouchons d oreille .
et la c est silence complet !

giacojp / il y a quinze années

[Re: Protection auditive](#)

Un casque électronique peut être pour un responsable du pas de tir, pour le reste un bon casque (simple) ou des bouchons perso cela suffit grandement.

j-l F / il y a quinze années

[Re: Protection auditive](#)

Perso j'ai un casque ordinaire à 18 roros qui remplit parfaitement sa mission, pourtant je tire pratiquement chaque semaine au .243 et autour de moi des gros calibres sans inconvénients pour mes oreilles.

Kalimèra / il y a quinze années

[Re: Protection auditive](#)

Citation

j-l F

Perso j'ai un casque ordinaire à 18 roros qui remplit parfaitement sa mission, pourtant je tire pratiquement chaque semaine au .243 et autour de moi des gros calibres sans inconvénients pour mes oreilles.

Oui, surtout que les gros calibres ne tirent pas eux

ritter / il y a quinze années

[Re: Protection auditive](#)

Ou je tire pour ça (le bruit) je suis souvent seul alors le bonheur

ritter / il y a quinze années

[Re: Protection auditive](#)

Bonjour, je compte acheter 1 casque électronique mais lequel ?

Kalimèra / il y a quinze années

[Re: Protection auditive](#)

Ils sont tous de bonne qualité et arrêtent très bien tout bruit de tir.
par contre ne sert à rien pour éviter d'entendre votre belle-mère ou votre moitié quand elle se fâche

ritter / il y a quinze années

[Re: Protection auditive](#)

ok mais sur certains les coquilles me paressent grosses j'ai vu le peltor sportTac...

gavroche / il y a quinze années

[Re: Protection auditive](#)

est-ce que la méthode "cinq contre un " est aussi efficace qu'un casque de la marque peljonc

eddy verhoeven / il y a quinze années

[Re: Protection auditive](#)

Citation

lagaffe

ben perso , apres 40 ans de tir au gros (calibre pour les mauvaises langues) , je suis deja a moitié sourd !
(ça a un avantage quand bobonne rale)

C'est un cas de surdité sélective que vs avez?

Eddy

Edité 1 foi(s). La dernière correction date de il y a quinze années et a été effectuée par eddy verhoeven.

Hadès / il y a quinze années

[Re: Protection auditive](#)

Bonjour,

personnellement j'ai un Peltor SportTac et j'en suis satisfait, comme d'autres je confirme, quand les piles sont mortes il se comporte comme n'importe quel casque antibruit c'est juste l'amplification qui ne fonctionne plus. En plus quand les piles deviennent trop faibles il émet un signal (et se coupe automatiquement quand on l'oublie). Pour ce qui est de l'intérêt de ce genre de matériel, pour moi, c'est d'entendre ce qui se passe autour de soi, mais également de déceler un éventuel dysfonctionnement ce qui fut le cas quand j'ai cassé une griffe d'extraction sur ma carabine 22, j'ai pu entendre le bruit de cette petite pièce tomber sur la tablette ... et donc cesser le tir.

giacojp / il y a quinze années

[Re: Protection auditive](#)

Mais non Kali ,le problème chez Gaston c'est que l'ouïe baisse

Y a plus que .. qui

Bon je vais sortir hein

padbol / il y a quinze années

[Re: Protection auditive](#)

Je me suis acheté un bilson de base (coquilles fines). L'insonorisation est des 5db en deça de son équivalent chez peltor. A 20€, il me semblait être un bon compromis pour débiter.

giacojp / il y a quinze années

[Re: Protection auditive](#)

IL y a aussi les bouchons perso ,tres pratique surtout en été lorsqu'il fait chaud.
J'ai aussi un casque comme le Peltor SportTac , mais j'ai enlevé les piles , j'etais facilement distrait par les conversations des autres.

Edité 1 foi(s). La dernière correction date de il y a quinze années et a été effectuée par giacojp.